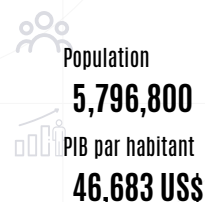
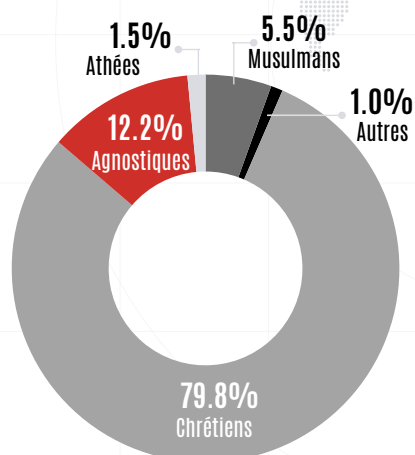


DANEMARK

RELIGION



LE CADRE JURIDIQUE DE LA LIBERTÉ RELIGIEUSE ET SON APPLICATION EFFECTIVE

La Constitution danoise garantit aux individus la liberté du culte et le droit de se réunir en communautés selon leurs croyances tant qu'elles ne sont pas contraires à la morale et ne troublent pas l'ordre public.¹ Nul ne peut être privé de ses droits civils et politiques en raison de ses croyances religieuses (article 70) et nul n'est tenu de contribuer personnellement à un autre culte que le sien (article 68).

L'Église luthérienne évangélique est l'Église nationale et jouit du soutien de l'État (article 4). Le monarque régnant doit également appartenir à cette Église (article 6). Les autres Églises sont réglementées par la loi et peuvent être librement formées, pratiquer leur religion, leurs rites et coutumes, ainsi que proposer une instruction religieuse.² Il n'est pas nécessaire d'être enregistré pour bénéficier d'une reconnaissance, et les groupes non reconnus ont le droit de s'engager dans des pratiques religieuses. L'enregistrement officiel confère aux groupes religieux des droits spéciaux, y compris le droit de célébrer des mariages et des baptêmes, de fournir des permis de séjour au clergé et des exemptions fiscales.³

Pour s'inscrire en vue d'être reconnue, la communauté religieuse « doit avoir au moins cinquante membres adultes qui soit sont résidents permanents au Danemark, soit ont la citoyenneté danoise, et ne doit pas encourager à faire ni faire non plus quoi que ce soit de contraire aux dispositions de la loi ou des règlements ».⁴ Les demandes de reconnaissance doivent comprendre les statuts ou règlements de la communauté religieuse, une description « des croyances de base ou de la doctrine traditionnelle de la religion de cette communauté religieuse », une description de ses principaux rituels, ainsi qu'un état financier vérifié.⁵

Le Ministère de la culture et des affaires ecclésiastiques divise la liste des communautés religieuses et congrégations enregistrées en catégories suivantes : chrétiennes et d'inspiration chrétienne ; de confession juive ; musulmanes et d'inspiration musulmane ; bouddhistes ; hindoues et d'inspiration hindoue ; et les autres communautés religieuses.⁶

Il existe plusieurs lois qui réglementent « les prédicateurs religieux qui cherchent à saper les lois et valeurs danoises et qui soutiennent des conceptions concurrentes du droit ».⁷ En janvier 2020, il a été révélé que l'Arabie saoudite avait fait don de 4,9 millions de couronnes (environ

660.000 euros) à la mosquée Taiba de Copenhague, par l'intermédiaire de son ambassade. L'ambassade saoudienne a déclaré qu'elle avait accordé cette somme en tant qu'aide à la société et aux musulmans danois⁸, mais en février 2020, le gouvernement a présenté un projet de loi basé sur un accord parlementaire avec l'opposition de 2019, visant à restreindre les dons étrangers d'entités « qui contrarient ou sapent les valeurs démocratiques, les libertés fondamentales et les droits de l'homme »⁹. Le projet de loi était encore à l'étude au début de 2021.¹⁰

En septembre 2020, un imam d'Odense a été arrêté après avoir été signalé à la police pour avoir préparé un contrat de divorce conforme à la charia, comportant des conditions relatives à l'épouse contraires à la loi danoise.¹¹ Le maire de la ville a également lancé une enquête sur un « conseil religieux » islamique traitant du divorce et d'autres questions, et a exprimé ses préoccupations concernant les structures juridiques parallèles à Odense.¹² Le ministre des Affaires étrangères et de l'Intégration a annoncé en octobre 2020 qu'un projet de loi serait présenté pour criminaliser les contrats dits « conforme[s] à la charia ».¹³

Au cours de la première semaine de février 2021, le Parlement devait examiner une proposition de loi obligeant toutes les « organisations religieuses » à traduire en danois pour le gouvernement tous les sermons, déclarations publiques et discours écrits dans une langue autre que le danois, avant de les diffuser. Les chefs religieux de diverses confessions qui sont à la tête de communautés de la diaspora au Danemark s'y sont opposés, y compris la Commission catholique romaine des Évêchés de l'Union européenne (COMECE), la Fédération luthérienne mondiale, les chefs religieux musulmans et les chefs religieux juifs.¹⁴ La Conférence des Églises européennes a écrit au gouvernement danois pour faire valoir que la législation sur la traduction obligatoire serait « un signal déraisonnablement négatif en ce qui concerne la religion et le rôle des communautés religieuses dans la société ».¹⁵

L'enseignement de la théologie évangélique luthérienne est obligatoire dans les écoles publiques, tout comme l'enseignement des religions, philosophies de vie et morales du monde. Les parents peuvent toutefois demander que leurs enfants en soient exemptés. Toutes les écoles publiques et privées, y compris les écoles confessionnelles, sont financées par l'État. Une prière non obligatoire dans les écoles est autorisée à la discrétion des écoles.¹⁶ En mai 2019, le Ministère de l'Éducation a formé un groupe consultatif pour « revitaliser le sujet de la connaissance du

christianisme ».¹⁷

Les pratiques d'abattage qui ne sont pas précédées d'étourdissements (y compris les pratiques halal et casher) sont illégales, et il n'existe pas d'exemptions pour motif religieux. Les aliments halal et casher peuvent être importés.¹⁸

Il est interdit aux juges de porter des symboles religieux pendant les procédures judiciaires.¹⁹ En août 2018, l'interdiction par le Danemark de porter en public des vêtements qui couvrent intégralement le visage est entrée en vigueur. Bien que le texte soit religieusement neutre, il touche principalement les musulmanes qui portent la burqa et le niqab.²⁰ 23 personnes ont été condamnées à une amende sur la base de cette loi, au cours de la première année qui a suivi son entrée en vigueur.²¹ En décembre 2018, le Parlement a ajouté une poignée de main à la cérémonie d'acquisition de la citoyenneté, mais les maires de plusieurs municipalités se sont opposés à cette règle.²² En avril 2020, la règle a été temporairement suspendue en raison de la pandémie de coronavirus.²³

La circoncision des hommes est légale tant qu'elle est conforme à la loi danoise et est effectuée par un médecin. Une pétition citoyenne a été déposée en 2018 demandant au Parlement d'interdire le procédé, mais l'interdiction n'a pas été soutenue par le gouvernement, et n'a pas non plus reçu un large soutien du Parlement.²⁴

En janvier 2018, le gouvernement danois a créé l'Office du Représentant spécial pour la liberté de religion ou de croyance et la protection des minorités religieuses et confessionnelles au sein du Ministère des Affaires étrangères, dans le but de « promouvoir la liberté de religion ou de croyance à l'échelle mondiale, avec une approche fermement ancrée dans le droit individuel à la liberté de religion ou de croyance, tel que stipulé à l'article 18 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques ainsi qu'à l'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme ».²⁵

INCIDENTS ET DÉVELOPPEMENTS

Un rapport d'avril 2019 de l'Institut danois des droits de l'homme a examiné les questions et les défis en matière de religion dans les centres d'asile danois.²⁶ Le rapport décrit quatre défis liés aux compétences des ressources humaines : « le manque d'uniformité dans les connais-

sances des opérateurs, le traitement de la pratique religieuse et les conflits liés à la religion ». Certains membres du personnel considèrent la religion comme une affaire privée et voient les centres d'asile comme « neutres » au niveau religieux. Il y a en revanche d'autres membres du personnel qui ont semblé favoriser une religion par rapport à une autre, ou avoir une opinion négative de la religion en général.²⁷

Le rapport a également constaté qu'il n'y avait « pas suffisamment de protection contre le harcèlement et le contrôle social » pour « les convertis au christianisme, les athées, les femmes et les personnes LGBTI ». Les convertis au christianisme ont déclaré cacher leurs symboles religieux et leurs bibles.²⁸ Les musulmanes ont signalé avoir été harcelées par d'autres résidents musulmans à propos de leurs relations sociales ou de leur tenue vestimentaire.²⁹ D'après le rapport, ce genre d'incidents a été considérablement sous-déclaré aux employés ou aux fonctionnaires du centre.³⁰

Une autre conclusion importante du rapport est une violation cruciale du droit à la liberté religieuse, qui prend la forme d'une « limitation de la pratique religieuse à la sphère privée ». Cela a lieu en raison d'une compréhension erronée de la neutralité. En effet, la pratique religieuse collective a généralement été interdite dans les centres, du fait d'une compréhension de la neutralité religieuse dans le sens d'une « absence de religion » plutôt que dans le sens d'une place faite à toutes les religions.³¹ En raison de la présence du christianisme dans le paysage religieux danois, la limitation des pratiques religieuses implique que les demandeurs d'asile chrétiens ont souvent un « accès facile » à une église, tandis que les non luthériens-évangéliques, ou du moins les non-chrétiens, ont plus de difficulté à trouver une communauté religieuse à proximité, si bien que l'interdiction n'a pas les mêmes conséquences sur toutes les confessions.³²

Le gouvernement danois a communiqué des données sur les crimes de haine à inclure dans les rapports de l'OSCE sur les crimes de haine pour 2018 et 2019 : il y a eu 63 crimes antimusulmans en 2018, et 109 en 2019 ; 26 crimes antisémites en 2018 et 51 en 2019 ; 14 crimes antichrétiens en 2018 et 8 en 2019. La nature des crimes n'a pas été précisée et peut inclure des discours de haine.³³

En octobre 2020, la police a annoncé par voie de communiqué que les crimes de haine étaient passés de 449 cas en 2018 à 569 en 2019, et que l'augmentation avait principalement concerné les crimes liés à la race et à la

religion. La police a fait observer que cette augmentation n'indiquait pas nécessairement qu'il y ait eu plus de crimes, mais qu'elle pouvait plutôt être la conséquence de la campagne « Stop the Hate » lancée pour encourager les signalements. Il y a eu plus d'incidents signalés au cours de la période qui a suivi l'attaque de Christchurch, en Nouvelle-Zélande, et au moment de l'anniversaire de la nuit de cristal.³⁴

En avril 2019, Rasmus Paludan, avocat et fondateur du parti politique d'extrême droite Stram Kurs (Ligne dure), s'est qualifié pour se présenter au Parlement en recueillant plus de 20.000 signatures. Le parti s'est présenté sur une plate-forme d'interdiction de l'islam et d'expulsion des musulmans. Le parti a obtenu 1,8 pourcent des voix aux élections de juin, soit un peu moins des 2 pourcents nécessaires pour entrer au Parlement. Paludan a organisé des manifestations au cours desquelles des corans étaient brûlés dans des quartiers à majorité musulmane à travers le pays, et a été arrêté en juin 2020 pour racisme et diffamation.³⁵

PERSPECTIVES POUR LA LIBERTÉ RELIGIEUSE

Au cours de la période faisant l'objet du présent rapport, peu d'incidents importants ont été signalés. Cependant, plusieurs développements juridiques pourraient avoir un impact négatif, ou créer un fardeau, sur l'exercice de la liberté religieuse au Danemark. Les autorités sont désireuses de se conformer au principe de « neutralité » religieuse, si bien que les règles clairement destinées à un groupe finissent par affecter les autres de manière disproportionnée, augmentant l'animosité entre les communautés religieuses et les autorités. La tension et la difficulté d'appliquer ces règles de « neutralité » sont comparables à plusieurs égards à celles liées aux règles de « laïcité » que d'autres pays de l'UE envisageaient fin 2020. Les perspectives de la liberté religieuse ne sont pas négatives, mais la tension devrait s'accroître dans les années à venir.

NOTES DE FIN DE TEXTE / SOURCES

- 1 Constitution du Danemark du 5 juin 1953, Digithèque MJP, <https://mjp.univ-perp.fr/constit/dan1953.htm>
- 2 Lov om trossamfund uden for folkekirken (Nr 1533 19/12/2017), Chapter 2, <https://www.retsinformation.dk/eli/ta/2017/1533>.
- 3 “Religious Freedom and Authorisation,” Kirkministeriet, <https://eng.andretrossamfund.dk/religious-freedom-and-authorization>.
- 4 Lov om trossamfund uden for folkekirken, Chapter 3, Section 7, op. cit.
- 5 Ibid.
- 6 “Recognised and Authorised Religious Communities in Denmark,” Kirkministeriet, <https://eng.andretrossamfund.dk/religious-freedom-and-authorization/recognised-and-authorised-religious-communities-in-denmark>; Full list: “Liste over anerkendte trossamfund og tilknyttede menigheder,” Kirkministeriet, <https://www.andretrossamfund.dk/religionsfrihed-og-ankendelse/trossamfundsregistret/liste-over-ankendte-trossamfund-og-tilknyttede-menigheder>.
- 7 Eva Maria Lassen, “Limitations to Freedom of Religion or Belief in Denmark,” Religion & Human Rights, 23 avril 2020, <https://doi.org/10.1163/18710328-BJA10008>.
- 8 “Saudi-Arabien har doneret millioner til moské i København,” Berlingske, 22 janvier 2020, <https://www.berlingske.dk/politik/saudi-arabien-har-doneret-millioner-til-moske-i-koebenhavn>.
- 9 “Opgør med antidemokratiske donationer,” Udlændinge- og Integrationsministeriet, February 2020, <https://uim.dk/nyheder/2020/2020-02/opgor-med-antidemokratiske-donationer>.
- 10 “Følg L 81 Lov om forbud mod modtagelse af donationer fra visse fysiske og juridiske personer (Udlændinge- og Integrationsministeriet),” Altinget, <https://www.alinget.dk/decisionchain/lovforslag-l-81-lov-om-forbud-mod-modtagelse-af-donationer-fra-visse-fysiske-og-juridiske-personer-udlaendinge-og-integrationsministeriet>.
- 11 Christian Birk, “Efter dokumentation af shariaskilsmisse: Odense Kommune politianmelder nu imam,” Berlingske, 24 septembre 2020, <https://www.berlingske.dk/danmark/efter-dokumentation-af-shariaskilsmisse-odense-kommune-politianmelder-nu>.
- 12 Christian Birk, “Nu reagerer Odense-borgmester på hemmeligt religiøst råd: ‘Vi slår hårdt og kontant ned på det’,” Berlingske, 23 septembre 2020, <https://www.berlingske.dk/danmark/nu-reagerer-odense-borgmester-paa-hemmeligt-religioest-raad-vi-slaar>.
- 13 “S vil straffe sharia-imamer med op til tre års fængsel,” TV2, 6 octobre 2020, <https://nyheder.tv2.dk/samfund/2020-10-06-s-vil-straaffe-sharia-imamer-med-op-til-tre-ars-faengsel>.
- 14 Pierluigi Zoccatelli, “Denmark: “Translation Law” vs. Religious Liberty,” Bitter Winter, 30 janvier 2021, <https://bitterwinter.org/denmark-translation-law-vs-religious-liberty/>.
- 15 “Religious freedom alarms raised over proposed compulsory translation law for Danish churches,” Barnabas Fund, 3 février 2021, <https://barnabafund.org/news/religious-freedom-alarms-raised-over-proposed-compulsory-translation-law/>.
- 16 Office of International Religious Freedom, “Denmark,” 2019 Report on Religious Freedom, U.S. Department of State, <https://www.state.gov/reports/2019-report-on-international-religious-freedom/denmark/>.
- 17 “Ny rådgivningsgruppe skal revitalisere faget kristendomskundskab,” Børne- og Undervisningsministeriet, 2 mai 2019, <https://www.uvm.dk/aktuelt/nyheder/uvm/2019/maj/190502-ny-raadgivningsgruppe-skal-revitalisere-faget-kristendomskundskab/>.
- 18 “Legal Restrictions on Religious Slaughter in Europe: Denmark,” Library of Congress, <https://www.loc.gov/law/help/religious-slaughter/europe.php#denmark>.
- 19 “Denmark,” 2019 Report on Religious Freedom, op. cit.
- 20 “Denmark passes ban on niqabs and burkas,” BBC News, 31 mai 2018, <https://www.bbc.com/news/world-europe-44319921>.
- 21 Anders Redder, “Professor: Effekten af burkaforbud er vanskelig at spå om,” Kristeligt Dagblad, 31 juillet 2019, <https://www.kristeligt-dagblad.dk/danmark/effekten-af-burkaforbud-er-vanskeligt-spa-om>.
- 22 Jon Henley, “Danish mayors vow to ignore citizenship handshake plan,” 20 septembre 2018, <https://www.theguardian.com/world/2018/sep/20/danish-mayors-vow-to-ignore-citizenship-handshake-rule>.
- 23 Nathan Walmer, “Government suspends handshake rule,” CPH Post, 16 avril 2020, <https://cphpost.dk/?p=112983>.
- 24 Eva Maria Lassen, “Limitations to Freedom of Religion or Belief in Denmark,” op. cit.
- 25 “Office of the Special Representative for Freedom of Religion or Belief,” Ministry of Foreign Affairs of Denmark, <https://um.dk/en/foreign-policy/office-of-the-special-representative-for-freedom-of-religions-or-belief/>.
- 26 Eva Maria Lassen, Marie Juul Petersen, Marya Akhtar, Tros- Og Religionsfrihed På Danske Asylcentre, Institut for Menneskerettigheder, 2019, https://menneskeret.dk/sites/menneskeret.dk/files/media/document/_%2019_02922-5%20rapport_religion_asylcentre_19pdfua%20446887_1_1.PDF.
- 27 Ibid, pp. 36-37.
- 28 Ibid, p. 42.
- 29 Ibid, p. 44.
- 30 Ibid, p. 38.
- 31 Ibid, pp. 57- 58.
- 32 Ibid, p. 59.
- 33 Office for Democratic Institutions and Human Rights, “2018 Hate Crime Reporting – Denmark,” Organization for Security and Co-operation in Europe, <https://hatecrime.osce.org/denmark?year=2018>; Office for Democratic Institutions and Human Rights, “2019 Hate Crime Reporting – Denmark,” Organization for Security and Co-operation in Europe, <https://hatecrime.osce.org/denmark?year=2019>.
- 34 “Flere anmelder hadforbrydelser,” Politi, 7 octobre 2020, <https://politi.dk/rigspolitiet/nyhedsliste/flere-anmelder-hadforbrydelser/2020/10/07>.
- 35 “Danish far-right leader Paludan jailed for racism,” BBC News, 15 juin 2020, <https://www.bbc.com/news/world-europe-53185194>.